



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnaires et agents publics

Question écrite n° 72688

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les critères de représentativité des organisations pour les élections professionnelles au CTPC (comité technique paritaire central). L'application et l'interprétation de la loi du 11 janvier 1984 qui définit les critères de représentativité aux élections professionnelles semblent constituer un obstacle à l'émergence de syndicats dont l'action s'inscrit dans la mise en valeur de la culture et des langues régionales et dont l'existence est récente. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour modifier ces critères de représentativité ou tout au moins permettre l'expression de la liberté syndicale et son action.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72688

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 651